

Bulletin d'information de l'[Employers' Advisers Office](#), Ministry of Labour (ministère du Travail), gouvernement de la Colombie-Britannique. L'Employers' Advisers Office fournit des conseils, une assistance, des services de représentation et des services éducatifs sur tous les aspects touchant le système d'indemnisation des accidents du travail. À moins d'indications contraires, toutes les ressources sont offertes uniquement en anglais.

## Amiante : formations, attestations et permis nouveaux

Rappel! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les entrepreneurs en désamiantage devront être titulaires d'un permis pour exercer leurs activités en Colombie-Britannique. De plus, toute personne effectuant ces travaux doit suivre une formation obligatoire en sécurité et obtenir une attestation. Pour en savoir plus sur la [formation, l'attestation et les permis pour les travaux d'amiante](#), consultez le site Web de WorkSafeBC.

### Mises à jour de la Loi et des politiques

En vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024

Mises à jour de la Permanent Disability Evaluation Schedule (barème d'évaluation de l'invalidité permanente) (Annexe 3) du *Rehabilitation Services & Claims Manual* (manuel des services de réadaptation et des demandes d'indemnisation), volume II.

Ces mises à jour clarifient les cotes individuelles et groupées attribuées aux affections liées aux racines nerveuses, mettent à jour certains exemples parmi ceux énumérés concernant les affections du système nerveux central et éclairent la finalité de la sous-section portant sur les membres supérieurs touchés par ces affections. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web de WorkSafeBC :

[Permanent Disability Evaluation Schedule Policy Update](#)

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024

En vertu des modifications du projet de loi 41 apportées à la *Workers Compensation Act*, les employeurs et les travailleurs auront l'obligation juridique de coopérer entre eux et avec WorkSafeBC pour assurer un retour au travail prompt et sûr du travailleur accidenté. Certains employeurs auront également l'obligation de reprendre les travailleurs accidentés dans certaines circonstances.

Pour de plus amples renseignements sur ces modifications, consultez notre bulletin *Loi et politiques* de décembre et visitez le site Web de WorkSafeBC :

[Employers: Duty to cooperate and duty to maintain employment](#)

### Séminaires éducatifs

L'Employers' Advisers Office propose gratuitement aux employeurs des séminaires sur les questions d'indemnisation des accidentés du travail. Pour la période de janvier à mars 2024, nous prévoyons publier nos prochaines dates le 15 décembre 2023.

Les séminaires aborderont les thèmes suivants :

- Série Nouveaux membres du comité mixte
- Introduction à WorkSafeBC
- Enquête sur les incidents
- Identification des risques et inspection des lieux de travail
- Diligence raisonnable
- Réclamations
- Programmes de SST

**WORK SAFE BC**

### Auditions et consultations publiques en cours

Consultation en cours	Date limite de consultation
<a href="#">Consultation on proposed B.C. Exposure Limits based on the new or revised 2019 and 2020 ACGIH TLVs for selected chemical substances</a>	2 février 2024

Nous joindre

Tél. : 1-800-925-2233 – Téléc. : 1-855-664-7993

[www.gov.bc.ca/employersadvisers](http://www.gov.bc.ca/employersadvisers)

Demandes, abonnement et désabonnement : [EAO@eao-bc.org](mailto:EAO@eao-bc.org)